

Motion « Des mesures concrètes pour rendre à Nyon l'attractivité de son espace public »

Depuis environ 1 année, le Conseil communal a été saisi de 2 postulats visant à rendre aux Nyonnais un espace public libéré de vente de drogue et de consommation excessive d'alcool. Il s'agit du postulat de Mme Bernadette Nelissen « Pour que cessent le vandalisme, la consommation abusive d'alcool et le trafic de drogue sur les places de jeux et parcs publics du centre-ville de Nyon » ainsi que celui de Laurent Miéville « Pour une politique responsable vis-à-vis de l'alcoolisme des sorties chez les jeunes ».

Que ce soit lors du plenum ou des commissions formées pour examiner ces propositions, le Conseil communal a exprimé à une forte majorité son souhait de pouvoir discuter de propositions concrètes de la Municipalité à ce sujet.

La mise en place de l'association des communes « Police de la région de Nyon » prévue pour début 2014 impose que cette discussion puisse avoir lieu en 2013 afin de pouvoir, cas échéant, modifier le règlement de police de Nyon avant fin 2013.

Il est en effet important que le travail législatif réalisé par le Conseil et appelé de ses vœux par la population puisse être finalisé lors d'une discussion et d'un vote sur ces points importants.

Pour cette raison, cette Motion demande à la Municipalité de soumettre au Conseil d'ici six mois une proposition de modification du règlement de police contenant notamment les mesures suivantes:

- la possibilité pour la police d'exiger envers un individu de s'éloigner d'un périmètre donné (école, place de jeux, parc) pour une durée allant d'un jour à trois mois.
- l'interdiction pour les mineurs de moins de 16 ans de consommer de l'alcool ainsi que la possibilité d'interdire, à certaines heures, la consommation d'alcool dans un périmètre défini accessible au public à l'exception des terrasses de cafés, de restaurants ou d'établissements, et pour des manifestations locales dûment autorisées.

La Municipalité est également invitée à prendre position sur ces points afin de contribuer à la discussion.

En participant activement à cette réflexion autour de la révision du règlement de police, la Municipalité et le Conseil répondent aux attentes de la population sur ce sujet.

Nous remercions le Conseil de bien vouloir prendre en considération cette Motion et la renvoyer à la Municipalité pour permettre au Conseil de se déterminer sur ce sujet avant fin 2013.

Nyon, le 12 février 2013

Bernadette Nelissen

Laurent Miéville